



Service régional de prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
700, Notre-Dame Nord, Bureau B  
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: (418) 387-3444  
Télécopieur: (418) 387-7060  
preventionincendie@nouvellebeauce.com

20 mars 2014, Sainte-Marie

## **OBJET : Bulletin d'information sur le monoxyde de carbone (CO)**

Saviez-vous que le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore, sans saveur et qu'il peut avoir des conséquences très graves sur votre santé? En effet, il peut occasionner des séquelles irréversibles ou même la mort et cause des centaines d'intoxications par année au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Ce gaz sournois peut provoquer les symptômes suivants :

- Mal de tête, nausées et fatigue;
- Vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement;
- À grande exposition : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

### **SOURCES DE MONOXYDE DE CARBONE**

Plusieurs appareils produisent du monoxyde de carbone. En effet, presque tous les appareils utilisant un combustible (huile, kérosène, propane, bois, essence, etc.) en produisent. En voici une liste :

- Poêle à bois et fournaise au bois;
- Appareil de chauffage à l'huile ou au gaz propane/naturel (fournaise, chauffage d'appoint, etc);
- Les barbecues au propane et au charbon;
- Cuisinière, réfrigérateur ou sècheuse fonctionnant au propane;
- Moteurs à combustion tels que tondeuses, souffleuses, scies mécaniques, génératrices, etc.;
- Véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.

### **Pour prévenir une éventuelle intoxication, il est important de respecter les consignes suivantes :**

- Assurez-vous d'utiliser les appareils produisant du monoxyde de carbone dans un endroit bien ventilé;
- Faites vérifier et entretenir tout système de chauffage au combustible sur une base régulière par un professionnel du chauffage accrédité, de préférence avant la saison d'utilisation intensive;
- Ne pas utiliser de matériel de plein air (réchaud ou éclairage au propane) ou un barbecue à l'intérieur;
- Ne pas laisser le moteur de l'automobile en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte.

De plus, il est très important d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone sur chaque étage de la maison si vous avez un appareil qui en produit, car **c'est le seul appareil capable de vous alerter de sa présence**. Tout propriétaire de construction neuve doit également en installer un s'il y a un garage de stationnement annexé à la résidence, comme l'exige le Code national du bâtiment. **Rappelez-vous que l'avertisseur de monoxyde de carbone ne remplace pas l'avertisseur de fumée et vice-versa.**

Si vous avez des questions supplémentaires concernant le monoxyde de carbone, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de protection incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Frédéric Turmel  
Technicien en prévention incendie  
MRC de la Nouvelle-Beauce